ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de vacances et de loisirs

Question écrite n° 19321

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le manque de moyens financier dont disposent les communes afin de faire face aux travaux de réhabilitation lourds et coûteux que nécessitent les structures d'accueil leur permettant de développer l'éducation populaire et l'insertion sociale en direction des jeunes. En effet, ces structures, centres de vacances ou de loisirs, sont aujourd'hui anciennes et ne sont plus adaptées aux besoins, aux attentes, aux évolutions pédagogiques et sportives et aux normes actuelles, d'où la nécessité de les réhabiliter. L'Etat n'accordant plus son concours financier aux collectivités désireuses de réhabiliter leur patrimoine afin de poursuivre une ambitieuse politique en faveur de la jeunesse, nombreuses sont celles qui aujourd'hui ne peuvent se permettre d'effectuer des travaux pourtant essentiels au développement de cette politique. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de remédier à ces situations et permettre ainsi aux communes de poursuivre leurs actions d'insertion et d'éducation en faveur de la jeunesse.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports est extrêmement attentive à tout ce qui favorise le départ en vacances des enfants et des jeunes (un enfant sur trois ne part pas en vacances), et connaît les difficultés que rencontrent les organismes responsables des centres de vacances pour entretenir leurs équipements et structures d'accueil. Un rapport conjoint de l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, achevé en décembre 1995, avait souligné l'état extrêmement préoccupant de ce patrimoine. Faute de capacités financières propres, les associations propriétaires de ces équipements éprouvent les pires difficultés à les maintenir en état et, plus encore, à les mettre aux normes de sécurité de plus en plus strictes. Les cessions ou les fermetures de centres de vacances se sont dès lors multipliées ces dernières années, réduisant fortement les capacités d'accueil et donc d'offre de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes. Ce phénomène ne manque pas non plus d'incidences négatives sur le niveau de l'économie locale et notamment, sur le maintien de l'emploi dans des zones rurales en difficulté. Pour remédier à cette situation préoccupante, Mme la ministre de la jeunesse et des sports s'est employée à obtenir les moyens budgétaires nécessaires, pour reprendre le programme de rénovation du patrimoine associatif des centres de vacances et de loisirs, après plusieurs années d'interruption. Ainsi, en 1998, 10 MF de mesures nouvelles ont été attribués à la rénovation de ces centres. Le projet de budget pour 1999 prévoit une dotation de 17,5 MF, inscrite en titre VI, pour la poursuite de ce programme.

Données clés

Auteur : M. Robert Hue
Circonscription : Val-d'Oise (5e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19321
Rubrique : Tourisme et loisirs

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE19321

Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5168
Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6439